

Les membres de l'exécutif national ont été très occupés le mois dernier. Depuis fin février, deux semaines ont été consacrées à des négociations fructueuses avec le Conseil national mixte, à un symposium sur la santé mentale organisé par l'ICRTSP, à la finalisation de l'audit national, à diverses réunions et visites avec des membres du Parlement et, bien sûr, au Comité national syndical-patronal au cours des derniers jours. Une fois encore, votre comité de négociation vous invite à suivre l'évolution des négociations en prenant d'abord connaissance des revendications syndicales et patronales. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur l'onglet « négociations » situé sous l'onglet « priorités » sur le site web. Votre comité de négociation souhaite également rappeler à tous les membres d'être vigilants quant à ce qu'ils publient sur les réseaux sociaux. Bien entendu, nous ne discutons jamais de tactiques ni n'engageons de négociations sur ces réseaux, car l'employeur surveille tout ce que nous publions. Notre syndicat s'efforce d'obtenir la meilleure convention collective possible pour tous nos membres. Toutefois, les réseaux sociaux, qui sont étroitement surveillés par l'employeur, peuvent servir d'outil de démobilisation à l'encontre du comité de négociation.

### La violence dans les institutions

Des actions régionales et nationales ont été entreprises et d'autres initiatives sont prévues afin de conscientiser la population à la réalité de notre travail. À cet égard, les statistiques sont révélatrices. Le métier d'agent correctionnel figure parmi les plus dangereux au sein de la fonction publique fédérale. Hélas, le Service correctionnel et le gouvernement minimisent la violence quotidienne à laquelle nous sommes confrontés. Les agents correctionnels sont menacés et agressés : cette violence n'est pas une condition normale d'emploi, et ne pourra jamais l'être. Une veille de 24 heures sera organisée à Ottawa le 28 avril en mémoire de nos collègues qui ont été blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Notre employeur doit reconnaître que la violence est le résultat direct d'une gestion déficiente, d'une responsabilisation inadéquate des détenus et d'un manque d'équipement nécessaire pour faire face à la

montée en flèche de la drogue dans nos institutions. Ce gouvernement et ses hauts responsables laisseront en héritage la médiocrité et un manque réel de volonté d'assurer la sécurité de nos membres. Nous défendons rigoureusement ce dossier, tant à la table des négociations qu'ailleurs, en cherchant à faire valoir la nécessité d'un changement positif dans nos conditions de travail.

### Les drones

Même si la situation semble s'améliorer dans certains sites dotés d'équipements temporaires de détection des drones, nous attendons toujours des mesures d'atténuation concrètes. Nous avons présenté il y a quelques mois un rapport sur la nécessité de mettre en place de telles mesures dans plusieurs sites du pays, mais ce rapport a été mis de côté par la commissaire et son équipe. Le rapport précise que le SCC doit affecter des ressources humaines à la surveillance de l'activité des drones. Cependant, l'employeur souhaite plutôt analyser le financement accordé il y a quelques années pour dissuader les colis volants, afin d'en déterminer la pertinence. La solution est simple : les sites qui ne disposent pas de la technologie ou de l'infrastructure permettant de faire respecter l'interdiction des drones devraient mettre en place un poste consacré à la surveillance de leur activité. Cette solution peu coûteuse aurait un effet bénéfique certain sur la sécurité du personnel et des détenus. L'analyse du syndicat est complétée, et nous attendons que l'employeur entame la consultation sur ces prises de position.

### Stratégie nationale antidrogue

Lors de nos réunions, le SCC nous a informés que le nombre de surdoses a doublé depuis l'année dernière. La crise des opioïdes continue de sévir dans tout le pays, et de plus en plus de drogues mortelles et à forte dépendance envahissent nos communautés et nos établissements. Le SCC a informé l'exécutif national qu'il allait amender la directive 585 du commissaire et demander des améliorations à la Stratégie nationale antidrogue. Les comités exécutifs locaux et régionaux sont

invités à participer à toute consultation liée à cette stratégie. Nos sites sans drogue verraient une forte réduction de la violence et de la criminalité, et nos conditions de travail s'amélioreraient. Cette consultation locale et régionale est prévue avant l'envoi de l'appel à consultation national officiel à toutes les parties prenantes du SCC. Nous devons informer notre employeur que le Programme d'échange de seringues dans les prisons ne permet pas de réduire la consommation de drogues et de prévenir d'éventuelles surdoses. De réelles solutions doivent être proposées et mises en œuvre pour obtenir les effets souhaités.

### Directives sur la distribution des médicaments

Lors de nos rencontres avec l'employeur, nous avons eu l'occasion de rencontrer le nouveau commissaire adjoint à la santé. Depuis plusieurs années, la santé joue un rôle de plus en plus important dans notre travail quotidien. Votre comité exécutif affirme et continuera d'affirmer que la distribution de médicaments ne relève pas de la compétence des agents correctionnels. Alors que nous continuons à discuter de la nouvelle directive sur la distribution des médicaments, nous avons signalé de nombreux problèmes opérationnels liés à la surprescription de médicaments tels que la méthadone, la suboxone et d'autres médicaments de thérapie en observation directe. Les médecins et le secteur des services de santé dans son ensemble doivent comprendre l'environnement unique dans lequel nous évoluons. Les normes communautaires doivent être examinées de près dans les institutions, car la sécurité devrait être la priorité absolue de tous les membres du personnel. Nous avons également fait part de nos craintes pour la sécurité en ce qui concerne le recours à la diversion de la part de la population carcérale. D'ailleurs, nous nous inquiétons de la réticence croissante du personnel des services de santé à signaler ces tactiques de diversion. Nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention des diversions et l'amélioration de la sécurité de tous ceux qui travaillent et vivent dans nos institutions, et des services de santé.

### Élections locales

Les élections locales sont presque complétées. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres qui ont intégré leur section locale. La particularité d'UCCO-SACC-CSN a toujours été et continuera d'être un syndicat composé d'agents correctionnels dédié aux agents correctionnels. Pour tous les membres qui ont décidé de ne pas se présenter à cette élection, veuillez soutenir vos

nouveaux comités exécutifs. L'union fait la force! Si les rôles sont nombreux et variés au sein de notre grand syndicat, en bout de piste, nous sommes tous des agents correctionnels œuvrant à la défense et à l'amélioration de nos propres conditions de travail au niveau local, régional et national. Un grand merci à tous ceux qui ont été à la hauteur et qui ont défendu les intérêts communs de nos membres. Actuellement, votre comité national de formation travaille à la programmation des séances de formation dans chaque région. Nous prévoyons de les terminer avant l'été.

### Bulletin de sécurité - Utilisation des armes à feu

Notre employeur a publié un bulletin de sécurité sur l'utilisation des armes à feu pendant une absence temporaire avec escorte, qui a un effet considérable sur nos activités quotidiennes en tant qu'agents correctionnels. Bien que ce document ait fait l'objet d'une consultation nationale et que quelques changements mineurs y aient été apportés, nous ne sommes pas d'accord avec l'orientation donnée par le service. En tant qu'agents de la paix, nous estimons que ce bulletin met en péril la sécurité publique et la capacité de faire efficacement notre travail. Nous estimons que l'interprétation du Code criminel et de la LSCMLC par l'employeur est incorrecte et qu'il s'agit d'une autre réaction instinctive. L'exécutif national continuera ses discussions à ce sujet afin d'aider à éduquer l'employeur sur ce que nous considérons comme une interprétation incorrecte de la LSCMLC et du Code criminel.

Solidairement,

Votre exécutif national